

Application de la Stratégie antiterroriste mondiale

L'adoption, en septembre 2005, de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies a ouvert un chapitre multilatéral dans la lutte collective contre le terrorisme international. La Stratégie sert de fondement à un plan d'action concret, à savoir : éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme, prévenir et combattre le terrorisme, prendre des mesures pour étoffer les moyens dont disposent les États pour lutter contre le terrorisme, renforcer le rôle des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme, et garantir le respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme. Cette stratégie s'appuie sur le consensus exceptionnel auquel les dirigeants du monde sont parvenus lors de leur Sommet de septembre 2005 pour condamner le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

La présidence de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale contribuera de toutes ses forces à consolider la mise en œuvre de la Stratégie, laquelle a fait l'objet, en septembre de l'année en cours, d'un examen qui a été l'occasion pour l'Assemblée d'adopter une résolution dans laquelle elle réaffirmait son attachement à la Stratégie et à son application.

La présidence rappelle l'important travail qu'accomplit l'ONU pour éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme et les efforts qu'elle déploie à l'échelle mondiale pour promouvoir la paix, la sécurité, le développement durable, le respect des droits de l'homme et l'état de droit. Il faut d'urgence régler les conflits régionaux et internes à l'origine du terrorisme et combattre la déshumanisation des victimes du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, l'absence de légalité et les violations des droits de l'homme, la discrimination ethnique, nationale et religieuse, l'exclusion politique, la marginalisation socioéconomique et l'absence de gouvernance.

Nous devons mener la lutte contre le terrorisme dans le plein respect des principes et des règles du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme, du droit humanitaire et du droit des réfugiés. La présidence entend continuer d'épauler l'important travail du Rapporteur spécial sur le terrorisme et les droits de l'homme et envisage d'organiser en 2009 des manifestations thématiques sur ces questions cruciales.